

Le Dr Kim Mo Im

Le Dr Kim Mo Im a joué un rôle moteur dans le développement social et sanitaire de la République de Corée. Première infirmière à avoir été nommée ministre de la santé de son pays, membre du comité des experts en soins infirmiers de l'Organisation mondiale de la santé pendant vingt ans, le Dr Kim Mo Im a également présidé le Conseil international des infirmières de 1989 à 1993.

Ses contributions ont valu au Dr Kim de nombreuses distinctions internationales, notamment le prix de la santé de l'OMS et la médaille Nightingale. Le Dr Kim a fait don de tous ses biens personnels à l'Université Yonsei de Séoul pour l'ouverture de l'institut de recherche en sciences infirmières qui porte son nom.

En 2015, le Dr Kim a reçu le prix Yu Ilhan; décerné tous les deux ans à une personne ayant apporté des contributions importantes aux progrès national et social ; le prix rend aussi hommage à la moralité exemplaire de son récipiendaire. Le Dr Kim a généreusement donné l'intégralité de son prix, soit 100.000 dollars des Etats-Unis, en sus de fonds issus du Kim Mo Nursing Advancement Fund et de ses propres biens, pour créer le nouveau prix du CII. Ce prix est décerné en partenariat avec le Kim Mo Im Institute for the Studies of Nursing de l'Université Yonsei.

Prix Kim Mo Im de l'innovation et de l'impact sur les politiques



Les précédents lauréats du prix Kim Mo Im de l'innovation et de l'impact sur les politiques:

2017: Dr Miaofen Yen, Taïwan

Le premier prix a été décerné, lors du Congrès 2017 du CII à Barcelone, au Dr Miaofen Yen pour son travail visant à établir un programme international avancé en soins infirmiers à l'Université nationale Cheung Kung de Taïwan.

2019: M Elias Al Araj, Liban

M Elias Al Araj a reçu le prix 2019 à Singapour pour l'introduction de services de réduction des risques au Liban et dans d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

2021: Prof. Abel Avelino de Paiva e Silva, Portugal

Le prix Kim Mo Im 2021 a été décerné au professeur Abel Avelino de Paiva e Silva du Ordem dos Enfermeiros, Portugal pour avoir fait avancer un projet de politique innovant axé sur l'ontologie des soins infirmiers.

2023: Leah Primitiva S. Paquiz, Philippines, pour la création de lois sur le sevrage tabagique. Cette intervention a permis de réduire considérablement le tabagisme aux Philippines, en particulier chez les adolescents.

Le Conseil International des Infirmières (CII) est la fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre à la promotion de soins de qualité pour tous et de solides politiques de santé partout dans le monde.

Conseil International des Infirmières

3, place Jean-Marteau
1201 Genève, Suisse
Tel: + 41 22 908 0100 Fax: +41 22 908 0101
Email: nursing@icn.ch

www.icn.ch - @ICNurses



Kim Mo Im de l'innovation et de l'impact sur les politiques **Prix 2025**

Prix Kim Mo Im

de l'innovation et de l'impact sur les politiques



A propos du Prix Kim Mo Im de l'innovation et de l'impact sur les politiques

- Tous les deux ans, le prix récompensera une infirmière pour sa contribution novatrice et concrète aux politiques.
- Le prix est remis lors des Congrès du CII.
- Le prix récompensera une innovation portant sur l'un des enjeux mondiaux contemporains identifiés dans la stratégie du CII.
- La lauréate se verra remettre une somme de 10 000 dollars américains (en deux versements) pour lui permettre de faire avancer et d'approfondir sa politique d'innovation.
- La communauté infirmière sera informée de la portée de l'innovation récompensée, et de l'utilisation qui sera faite des sommes remises avec le prix, par le biais d'une brochure.



Critères d'éligibilité

1. Les candidats doivent être des infirmières ou des infirmiers selon la définition du CII, et être qualifiés et autorisés à pratiquer dans leur pays en tant qu'infirmière ou infirmier.
2. Les candidats doivent être membres en bonne et due forme d'une association nationale d'infirmières (ANI), elle-même membre du CII.
3. Un candidat doit démontrer une réalisation et un impact exceptionnels sur la politique publique liée aux soins infirmiers, à la santé et/ou à l'innovation.
4. L'influence, l'impact et l'innovation politiques spécifiques doivent porter sur une question clé de politique de santé du système régional, national ou mondial et s'aligner sur la stratégie actuelle du CII.
5. Deux ou trois personnes ayant collaboré au même projet pourront déposer une candidature conjointe (le chef de projet mentionné dans la fiche de candidature représentera le collectif lors du Congrès du CII).
6. Les membres des conseils d'administration du CII, de la Fondation internationale Florence Nightingale (FNIF) et de la Fondation du CII (ICNF), ainsi que les employés de ces institutions, ne peuvent ni se porter candidats ni être proposés comme candidats à l'obtention du prix.
7. Les candidatures seront évaluées à l'aune des quatre critères suivants :
 - Réalisation et impact démontrés en matière de politique liée aux soins infirmiers, à la santé et à l'innovation pour faire progresser la politique publique
 - L'impact ou l'application de la politique sur le système régional ou national
 - Importance et niveau de l'innovation politique
 - Impact actuel et potentiel

Le respect des critères sera évalué par un comité de sélection sur la base des renseignements fournis dans le formulaire de candidature officiel.

Dépôt des candidatures, processus de sélection

1. Les candidatures sont à déposer jusqu'au **9 décembre 2024** par le biais du formulaire officiel, disponible, auprès du CII ou d'une association membre, dans l'une des langues de travail officielles du CII (anglais, espagnol, français). Toute infirmière répondant aux critères d'éligibilité peut déposer sa candidature.
2. Des personnes ou groupes de personnes (y compris des ANI) peuvent proposer la candidature d'une infirmière.
3. Chaque personne ou groupe de personnes ne peut proposer qu'une seule candidature. Les membres actuels des conseils d'administration et les employés du CII, de la FIFN et de la FCII ne sont pas autorisés à concourir.
4. Les candidats transmettront au CII une attestation d'appartenance à une association membre du CII.
5. Chaque formulaire de candidature portera la signature originale du candidat (ou des candidats), valant consentement à la candidature. La nature et l'importance de la politique d'innovation spécifique seront décrites de manière détaillée.
6. Le formulaire de candidature sera accompagné d'une lettre écrite par une personne d'autorité concernée par l'innovation.
7. Les anciens lauréats du prix ne sont pas autorisés à se porter candidats une nouvelle fois.
8. Les candidats n'ayant pas été retenus précédemment sont autorisés à déposer une nouvelle candidature.
9. Le candidat sélectionné et son association nationale d'infirmières seront informés dès la décision prise. Les autres candidats seront notifiés peu après. Le nom du lauréat sera communiqué par voie de presse.